Anne-Marie Le Pourhiet : “Nous vivons dans une société bâillonnée où s’exerce la tyrannie des minorités”

30/07/2017 à 18h06

FIGAROVOX/ENTRETIEN – Pour le professeur de droit constitutionnel, certains volets de la loi actuellement en débat à l’Assemblée menacent la liberté d’expression.



- **LE FIGARO. –** *L’une des mesures adoptées par les députés prévoit d’étendre le principe de l’inéligibilité aux personnes condamnées pour racisme, antisémitisme ou homophobie. Est-ce une bonne chose?*

Anne-Marie LE POURHIET. – “Toute personne sceptique qui critique ou émet un jugement de valeur sur des mœurs, des comportements, des cultures ou des croyances est immédiatement considérée comme coupable du délit de «phobie». **Cet amendement n’est qu’une nouvelle étape dans la tyrannie des minorités. Non seulement nous vivons dans une société bâillonnée où l’on ne peut déjà plus critiquer un individu ni un groupe sans risquer de se faire traîner en correctionnelle par des associations de militants vindicatifs et sectaires, mais ceux-ci voudraient en outre que les personnes condamnées sur le fondement de lois scélérates extorquées à un législateur complaisant soient interdites d’exercer un mandat public.”**

- *Dans l’intitulé de l’amendement, il est affirmé que ces délits «portent atteinte aux valeurs républicaines qu’un élu se doit de partager». Ces «valeurs républicaines» ont-elles un contenu juridique?*

“Les «valeurs républicaines» sont aujourd’hui invoquées à tort et à travers pour justifier n’importe quoi. Avoir été condamné pour «propos sexistes» ou bien être hostile au mariage pour tous ou à l’ouverture des frontières sera bientôt considéré comme «antirépublicain»! Il me semble que l’une des valeurs cardinales de la Révolution française est justement la liberté d’expression, qui ne consiste sûrement pas à formuler seulement des opinions bienveillantes!

(…)
Le Figaro